



Politique Hôtel et Volley – FAQ

Les questions fréquemment posées (FAQ) suivantes concernent les Championnats nationaux de volleyball intérieur.

Informations générales

01. Qu'est-ce que la politique Hôtel et Volley ?

Hôtel et Volley est la politique d'hébergement de Volleyball Canada (VC) pour les Championnats nationaux jeunesse de volleyball intérieur. Pour être acceptées au tournoi, les équipes participantes doivent réserver leurs chambres par l'intermédiaire du partenaire d'hébergement de la compétition.

02. Pourquoi Volleyball Canada dispose-t-il d'une politique Hôtel et Volley ?

La politique Hôtel et Volley veille à ce que toutes les équipes à la recherche d'un hébergement pour les Championnats nationaux soient en mesure de trouver un hébergement convenable. De plus, la politique Hôtel et Volley permet de s'assurer que :

- Les équipes participantes bénéficient d'un tarif compétitif.
- Le coût global de la compétition est bien documenté. En démontrant l'incidence économique significative de nos compétitions sur les villes hôtes, Volleyball Canada améliore sa capacité à obtenir des subventions de la part de ces villes.
- Les hôtels sélectionnés sont en mesure d'accueillir des équipes de jeunes athlètes.

03. Qui est le fournisseur de services d'hébergement (FSH) ?

Le fournisseur de services d'hébergement est embauché par Volleyball Canada pour gérer les besoins en hébergement de toutes les équipes qui participent aux Championnats nationaux. Il s'agit d'une entreprise privée qui a des relations bien établies dans l'industrie hôtelière et qui a la capacité de négocier les meilleurs tarifs et de gérer un grand volume de réservations de chambres.

04. Qui détermine les règles de la politique Hôtel et Volley ?

Volleyball Canada détermine les directives et les procédures de la politique Hôtel et Volley pour les Championnats nationaux de VC. Le fournisseur de services d'hébergement, Hudson Travel Group (HTG), met ensuite en œuvre la politique pour la compétition respective au nom de VC.

05. Comment la politique Hôtel et Volley aide-t-elle mon équipe ?

Voici les avantages de la politique Hôtel et Volley pour les équipes :

1. Tarifs de groupe fixes pour les chambres aux dates de la compétition. La politique Hôtel et Volley permet à Volleyball Canada, par l'entremise de HTG, de négocier des tarifs fixes pour des blocs de chambres. Sans cette politique, plusieurs hôtels situés aux meilleurs endroits seraient disponibles, mais à des tarifs beaucoup plus élevés.
2. Hôtel et Volley permet à Volleyball Canada d'obliger les hôtels à respecter « l'intégrité des tarifs », ce qui signifie que les équipes sont assurées d'obtenir un seul prix pour leur réservation. Les prix ne peuvent pas augmenter à l'approche des dates du tournoi ou varier d'une nuit à l'autre.
3. HTG et les hôtels font leur possible pour que tous les membres d'une équipe soient ensemble au même hôtel.



4. Les prix sont négociés sur la base d'une occupation quadruple (4) pour chaque chambre.

06. Les amis et la famille doivent-ils séjourner dans les hôtels identifiés par HTG ?

Non, les amis et la famille ne sont pas obligés de séjourner dans les hôtels identifiés par HTG, mais ils sont invités à réserver dans le cadre de la réservation de l'équipe.

Réservation de l'hébergement

07. À quel moment notre équipe peut-elle réserver l'hébergement ?

Veuillez consulter la page Web de votre compétition pour connaître la date et l'heure d'ouverture du portail de réservation. Chaque compétition a sa propre date d'ouverture. Tous les portails de réservation seront ouverts après la date d'ouverture des inscriptions à la compétition.

08. Qui peut réserver l'hébergement de notre équipe ?

Chaque équipe doit nommer un(e) gestionnaire de l'hébergement de l'équipe. Cette personne devra s'inscrire sur le portail de réservation de HTG, utilisant le code unique qui se trouve dans le courriel de confirmation d'inscription aux Championnats nationaux de votre équipe. La personne-ressource identifiée recevra toutes les instructions et les ressources relatives à l'hébergement, notamment le lien de réservation à l'hôtel.

09. Comment notre gestionnaire de l'hébergement peut-il réserver les chambres pour notre équipe ?

Le (la) gestionnaire de l'hébergement réservera les chambres via le portail de réservation de HTG. Un guide du processus complet expliquant chacune des étapes de réservation est disponible sur la page Web de l'événement.

Volleyball Canada recommande aux équipes de consulter le guide de réservation de HTG chaque année, car des changements peuvent être apportés au processus de réservation d'une année à l'autre.

10. Comment mon club peut-il avoir accès à la réservation pour les grands clubs ?

Les clubs sont admissibles pour les réservations pour les grands clubs s'ils satisfont aux deux critères suivants :

- Nombre minimal d'équipes :
 - Trois équipes ou plus si l'événement ne compte qu'un seul genre/groupes d'âge
 - Quatre équipes ou plus si l'événement compte plusieurs genres/groupes d'âge
- Exigence pour l'hôtel : Le club compte faire séjourner toutes ses équipes au même hôtel

Volleyball Canada communiquera avec les gestionnaires de l'hébergement des équipes d'un même club pour confirmer l'admissibilité et leur expliquer les prochaines étapes.



11. Une liste des hôtels approuvés sera-t-elle publiée avant la date d'ouverture du portail de réservation ?

Volleyball Canada publiera les liens permettant de consulter les hôtels pour chaque compétition au moins un (1) mois avant l'ouverture des portails d'inscription et de réservation de l'hébergement. Cela permettra aux équipes de voir les hôtels disponibles avant de réserver.

Volleyball Canada recommande à chaque équipe de choisir un minimum de cinq (5) hôtels convenables avant la date d'ouverture du portail de réservation, car les meilleurs hôtels peuvent se remplir rapidement.

12. Pourquoi l'hôtel que je souhaite avoir ne figure-t-il pas sur la liste approuvée ?

HTG examine les propositions de tout hôtel souhaitant figurer sur la liste des hôtels hôtes approuvés. L'offre d'un bloc de chambres pour une compétition est laissée à l'entière discrétion de chaque hôtel. De plus :

- Les hôtels doivent être membres de leur association touristique locale pour être considérés comme hôtel hôte.
- Il arrive que les hôtels soient déjà occupés par d'autres entreprises et qu'ils ne disposent pas d'un nombre de chambres suffisant pour proposer un bloc de chambres.
- Certains hôtels ne conviennent pas aux équipes sportives composées de jeunes athlètes ou préfèrent ne pas faire affaire avec des équipes sportives.

13. Mon équipe a déjà réservé des chambres directement auprès de l'hôtel. Pouvons-nous conserver notre réservation ?

Non. Les équipes qui réservent une chambre d'hôtel sans utiliser notre politique Hôtel et Volley devront annuler leurs réservations d'hôtel et effectuer une nouvelle réservation par le biais du portail de réservation de HTG. Le fait de ne pas réserver par les canaux officiels disponibles peut entraîner des amendes, des sanctions et/ou l'exclusion de la compétition.

14. Comment mon équipe accède-t-elle au portail de réservation de HTG ?

Le lien de réservation de l'hôtel sera envoyé par HTG au (ou à la) gestionnaire de l'hébergement qui a inscrit son équipe sur le portail de HTG. Il est impératif que toutes et tous les gestionnaires soient inscrits auprès de HTG pour recevoir les renseignements de réservation d'hôtel et les mises à jour.

15. Pourquoi dois-je attendre que mon équipe soit inscrite aux Championnats nationaux pour réserver les chambres d'hôtel ?

Il faut procéder ainsi pour s'assurer que les équipes sont bel et bien inscrites avant de confirmer l'hébergement. Certains hôtels exigent un dépôt qui ne peut pas être remboursé, même si l'équipe n'est pas admise au tournoi.

16. HTG nous contactera-t-il au sujet de la politique Hôtel et Volley ?

Oui, dans son rôle de gestion des réservations d'hôtel pour les Championnats nationaux, HTG facilitera les communications entre l'équipe et l'hôtel et contactera les équipes directement.

17. Je peux obtenir un meilleur prix pour l'un des hôtels approuvés en contactant l'hôtel directement ou par l'entremise d'un site Web offrant des rabais. Puis-je réserver directement auprès de l'hôtel ou via le site Web en question ?

Les hôtels autorisés ne peuvent pas proposer aux équipes un tarif inférieur à celui publié sur le portail de HTG. Si un hôtel fait la promotion d'un tarif inférieur, celui-ci sera considéré comme une erreur et devra être porté à l'attention de Volleyball Canada qui assurera le suivi. Volleyball



Canada a conclu des ententes avec les hôtels selon lesquelles les équipes doivent obtenir les tarifs les plus bas.

De plus, les équipes ne sont pas autorisées à réserver leurs hôtels ailleurs que sur le portail de HTG, même pour les hôtels approuvés. Si vous réservez ailleurs qu'avec HTG, VC ne sera pas en mesure de faire le suivi de votre réservation. Par conséquent, votre équipe ne sera pas conforme à la politique Hôtel et Volley et pourrait faire face à des sanction.

Exemptions

18. Qui peut faire une demande d'exemption à la politique Hôtel et Volley ?

Volleyball Canada acceptera uniquement les demandes du (de la) gestionnaire de l'hébergement de l'équipe.

19. Comme gestionnaire de l'hébergement de mon équipe, quand puis-je soumettre une demande d'exemption à la politique Hôtel et Volley pour mon équipe ?

Quand le portail de réservation d'hôtel ouvrira, toutes les équipes doivent réserver au moins le minimum de chambres prescrit.

Si votre équipe se qualifie pour réserver moins de chambres que le minimum, vous pouvez soumettre une demande d'exemption à la politique Hôtel et Volley, utilisant le formulaire inclus dans votre courriel de confirmation de réservation d'hôtel de HTG après avoir complété votre réservation.

20. J'habite à l'intérieur de la distance spécifiée du site de compétition, mais le centre d'entraînement de mon équipe se trouve en dehors de cette zone, dois-je quand même séjourner dans l'un des hôtels approuvés ?

Non, les athlètes locaux doivent séjourner dans les hôtels de la compétition.

Cependant, la (la) gestionnaire d'hébergement de votre équipe doit s'assurer que l'équipe respecte les exigences du nombre minimum de chambres pour se conformer à la politique Hôtel et Volley. Les athlètes locaux devraient confirmer avec leur gestionnaire d'hébergement pour qu'il (elle) comptabilise cela dans la réservation d'équipe et/ou soumettre une demande d'exemption, le cas échéant.

21. Je fais partie d'un club local, mais il ne figure pas sur la liste des clubs locaux approuvés ?

Si votre club est situé à l'intérieur de la distance spécifiée du site de compétition, mais qu'il n'est pas inscrit sur la liste approuvée, veuillez demander à un(e) gestionnaire du club de remplir le [formulaire d'approbation de club local](#) qui se trouve sur le site Web de la compétition. Volleyball Canada examinera les demandes avec l'association provinciale ou territoriale concernée pour les inclure dans la liste.



22. Y a-t-il des exemptions à la politique Hôtel et Volley ?

Dans certains cas, Volleyball Canada permet à une équipe en déplacement de réserver sous le nombre minimal de chambres requises, si certains critères sont satisfaits :

- **Petite formation** – Le groupe de l'équipe (athlètes + entraîneurs) est composé de moins de 13 personnes
 - La demande fera l'objet d'une vérification avec la fiche de formation soumise
- **Les athlètes de la formation sont locaux** – Le club n'est pas considéré comme étant local, mais une partie des participants vit dans la distance à proximité identifiée, réduisant le groupe en déplacement au sein de la formation à moins de 13 personnes.
 - La demande doit être accompagnée d'une lettre signée par l'administrateur(trice) du club, confirmant le nombre d'athlètes locaux, conformément aux dossiers du club.
 - La demande fera l'objet d'une vérification avec la fiche de formation soumise
- **Le club/l'équipe est local(e)** : Le club est basé à l'intérieur de la distance spécifiée du site de compétition